



Département du Haut-Rhin  
COMMUNE DE BANTZENHEIM  
Conseil municipal  
MARDI 30 JANVIER 2024 à 19h00

AVIS D’AFFICHAGE  
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD.

Membre excusée :

Edith ZANINETTI, procuration à Martine LUTHRINGER

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

Secrétaire de séance :

Vanessa MEYER

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, approuve le procès-verbal du 12 décembre 2023.

**3. Versement d’une subvention à la société d’histoire de Chalampé**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- décide de verser une subvention de 500 euros ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l’exercice.

**4. Versement d’une subvention à l’association des « Dézingueurs Waggis »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Linda MANA et Frédéric BRENDER) :

- décide de verser une subvention de 400 euros ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l’exercice.

#### **5. Création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi permanent d'ATSEM 2ème classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 33h18 ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

#### **6. Organisation du temps scolaire des écoles de Bantzenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les horaires scolaires suivants à l'école maternelle et élémentaire de Bantzenheim : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 et 13h30 à 16h00.

#### **7. Nomination de représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. Roland ONIMUS
- Mme Edith ZANINETTI
- Mme Martine LUTHRINGER
- M. Bernard RAILLARD
- M. Jean-Luc LINDECKER

#### **8. Convention l'accès au restaurant administratif de Mulhouse Alsace Agglomération à la maison du territoire au profit des agents**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention, permettant aux agents de la commune d'accéder au restaurant administratif, géré par Mulhouse Alsace Agglomération, à la Maison du Territoire ;
- autorise le Maire, ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **9. Convention de prestation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de la compétence eau**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de prestation de services à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération, pour l'exercice de tâches administratives et techniques en lien avec la compétence eau, avec effet au 1er janvier 2024 ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **10. Convention de gestion technique du château d'eau à Bantzenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de prestation de services entre la commune de Bantzenheim et le SIAEP ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **11. Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage - Réorganisation de la cour d'école élémentaire à Bantzenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'ADAUHR pour un montant de 5 022 euros ;
- charge le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## **12. Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage - Réorganisation de la médiathèque de Bantzenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'ADAUHR pour un montant de 9 726 euros ;
- charge le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## **13. Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables telles que définies ci-dessous pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables ;
  - **Eolien** : Pas de potentiel sur la commune. Aucune zone n'est définie.
  - **Photovoltaïque sur toiture** : la zone d'accélération correspond au zonage présenté sur la carte en annexe
  - **Photovoltaïque sur ombrière** : la zone d'accélération correspond au zonage présenté sur la carte en annexe
  - **Photovoltaïque sur sol** : pas de potentiel sur la commune. Aucune zone n'est définie.
  - **Méthanisation** : la zone d'accélération correspond au zonage présenté sur la carte en annexe, au-delà de 500 mètres
  - **Géothermie de surface** : la zone correspond à celle du potentiel photovoltaïque sur toiture présenté sur la carte en annexe
  - **Géothermie profonde** : pas de potentiel sur la commune
  - **Biomasse** : un projet est en cours – emplacement non défini
- charge le Maire de les transmettre au référent préfectoral et à m2A.

## **14. Panneau d'entrée du village de Bantzenheim en Alsacien**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place des panneaux d'entrée du village de Bantzenheim en Alsacien.

## **15. Acte Délégation de signature : information**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

## **16. Informations communiquées par les Adjointes**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

## **17. Divers**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 06/01/2024

Le Secrétariat  
Mme Vanessa MEYER



Le Maire  
M. Roland ONIMUS

